

Le petit Deûlémontois : Flash infos (Mai 2021)

Chères Deûlémontoises, Chers Deûlémontois,

« **Vous accompagner !** » Chers Administrés, c'est dans cet esprit de responsabilité que l'équipe municipale travaille au quotidien, et plus particulièrement depuis le début de cette crise sanitaire qui a bouleversé nos vies. Cet engagement constant de rester auprès de la population deûlémontoise est notre priorité.

Il nous faut poursuivre nos efforts pour freiner l'épidémie, nous montrer prudents pour voir enfin arriver des jours meilleurs. Souhaitons une augmentation des livraisons de doses de vaccin qui nous permettra d'accroître nos capacités vaccinales. A ma demande, mes services ont contacté les Deûlémontois(e)s de plus de 75 ans afin de nous assurer que tout se passe bien et leur proposer, si besoin, notre aide quelle qu'elle soit. N'hésitez pas à solliciter mes services si vous le souhaitez ; les élus et les services municipaux restent mobilisés à vos côtés pour lutter contre cette pandémie.

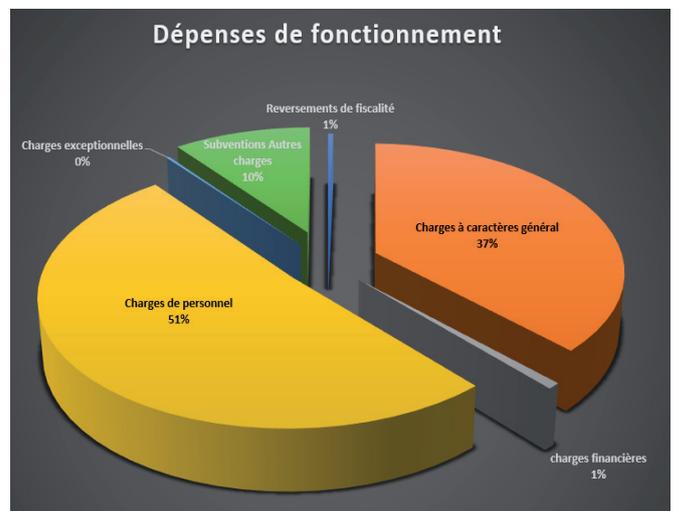
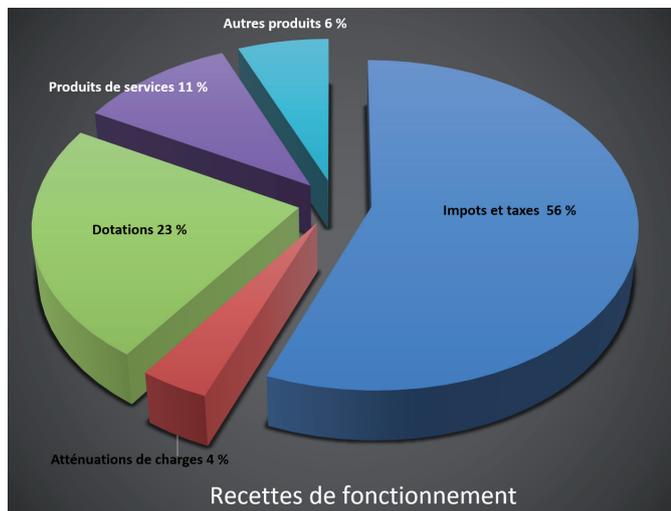
« Vous accompagner », c'est également vous assurer d'une bonne gestion communale. Le Conseil Municipal a voté ses budgets (compte administratif 2020 et budget primitif 2021) lors de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars dernier. Ne pouvant accueillir de public, nous avons retransmis cette réunion via Facebook, qui, après quelques réglages du son, a permis aux administrés de la suivre en direct.

C'est un budget record qui a été voté à l'unanimité par l'assemblée délibérante. Vous constatarez sur les graphiques budgétaires repris ci-après, que le résultat cumulé de 726 035.05 € du Compte Administratif 2020 a alimenté un budget primitif 2021 d'un montant global de 3 804 569.00 €, sections d'investissement (2 015 368.79 €), et de fonctionnement (1 789 200.21 €) confondues.

En parallèle, fidèles à nos engagements de 2014, nous n'augmenterons pas les taux de la fiscalité directe locale.

Ces très bons résultats nous permettront de poursuivre nos travaux d'investissement en cours sur le présent exercice, et d'entreprendre de nouveaux projets sur les exercices suivants.

Budget Primitif 2021



Sont en cours actuellement, les travaux de mise en sécurité et de réfection de l'église Saint-Symphorien, au niveau de la façade ouest du clocher, des chapelles latérales et du portail de l'édifice. Diverses dégradations sur le bâtiment, notamment une instabilité au niveau du couvre-mur et des ancrages de chaînage, ainsi qu'une altération des joints provoquant des remontées capillaires, et enfin, quelques chutes de pierres risquant de mettre en danger la sécurité des biens et des personnes, ont précipité notre programme de réalisation des travaux.

Aussi, nous avons profité du « plan de relance » proposé par le Conseil Départemental du Nord qui a décidé d'apporter une subvention de 50 % sur le coût total HT des travaux, s'élevant à 68 643.00 €, soit une aide financière départementale de 34 322.00 €. Par ailleurs, nous avons sollicité une subvention de 30 % (représentant 20 593.71 €) auprès de la Préfecture du Nord dans le cadre du dispositif « D.E.T.R. 2021 ». Cette demande est en cours d'instruction en Préfecture.

Quant aux travaux de réaménagement et de création de nouveaux sanitaires à l'école Georges Guynemer, ceux-ci seront achevés d'ici fin avril 2021. Ces travaux consistent en la réhabilitation des blocs sanitaires côté primaires ; tandis que côté maternelles, les élèves disposeront de sanitaires neufs installés à la place de l'ancien préau. Le nouveau préau ayant pris place juste à proximité du site. Le



coût de ces travaux s'élève à 222 186.67 € HT, qui font fort heureusement, l'objet de subventions, au titre de la « D.E.T.R. 2020 » accordée par la Préfecture du Nord, pour un montant de 62 781.79 €, puis d'autre part, au titre de la « D.S.I.L. 2020 - Enveloppe France Relance » allouée par la Préfecture du Nord également, pour un montant de 33 328.00 € soit un subventionnement total

de près de 65 % du coût total HT des travaux.

Au cours de cette année 2021, comme annoncé dans notre précédente communication, nous lancerons prochainement l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction d'une salle multisports au complexe sportif Jean SIX, constituant la phase 2 de l'extension du restaurant scolaire municipal. Cette extension, objet de la phase 1, ayant empiété sur une partie de la salle de tennis de table, il est aujourd'hui nécessaire de recréer un nouvel espace sportif réservé aux associations, aux écoles et aux accueils de loisirs. Cette salle multisports, d'une superficie de 250 m², sera accessible



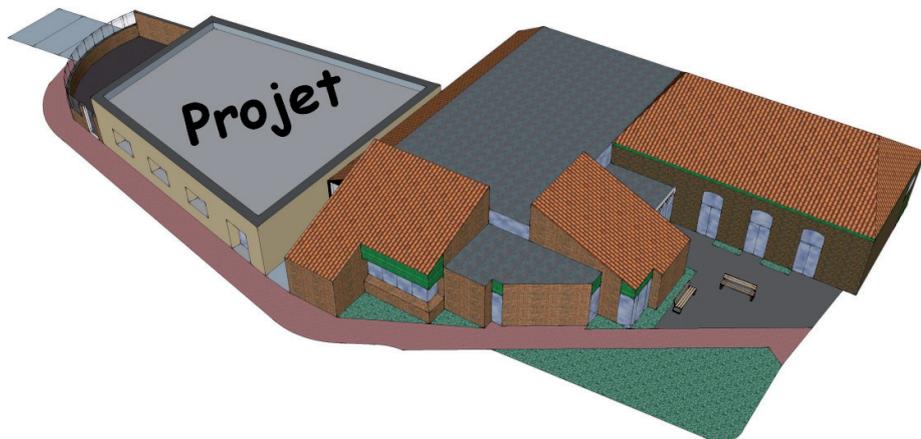
aux entraînements et compétitions de tennis de table, aux cours de danse, mais également aux activités sportives scolaires et périscolaires (accueils de loisirs). Le coût de l'ensemble de ces travaux (phases 1 et 2) estimé à 490 000 € HT a déjà fait l'objet de subventions par la Préfecture du Nord « D.S.I.L. 2019 » pour 196 008 €, par le Conseil Départemental du Nord « Villages et Bourgs 2019 » pour 168 055 €, et enfin par la Caisse d'Allocations Familiales du Nord « Aide à l'Investissement Local 2019 » pour 32 427.74 €.

Nous solliciterons également l'aide financière de la Métropole Européenne de Lille au titre du fonds de concours 2021 « équipements sportifs », qui apportera une participation attendue de 20 % du coût des travaux de la phase 2, soit 90 000 € de subvention.

En parallèle, afin de mener à bien ces travaux, nous avons profité des taux actuellement bas des prêts bancaires pour contracter un emprunt d'un montant de 350 000 € auprès du Crédit Agricole Nord de France. Ce prêt proposé au taux fixe de 0.73 % sera remboursé sur 15 ans.



Enfin, nous projetons de réaliser la construction d'une nouvelle garderie périscolaire municipale. En effet, avec l'édification du nouveau lotissement « Les Iris », le nombre d'enfants inscrits à l'accueil périscolaire a augmenté de façon très significative, rendant l'actuel local garderie situé au rez-de-chaussée de l'immeuble collectif des « Jardins de la Lys » beaucoup trop exigu.



Ensuite, la crise sanitaire rend plus complexe l'accueil des enfants puisqu'il faut respecter la distanciation et limiter au maximum le brassage entre les enfants. Aujourd'hui, nous sommes contraints d'organiser cet accueil sur deux sites différents, ce qui implique des difficultés d'organisation et des contraintes supplémentaires de nettoyage et de désinfection des lieux d'occupation.

C'est pourquoi, lors de la séance du 4 février 2021, le Conseil Municipal a validé la construction d'un nouvel espace « garderie » sur un terrain de propriété communale situé derrière la Salle André Dekyndt. Ce futur bâtiment d'une superficie de 180 m², permettra une meilleure prise en charge des enfants qui seront accueillis sur un site unique, dans le strict respect des consignes sanitaires. D'autre part, celui-ci répondra aux exigences techniques et environnementales, ce qui nous permettra de réaliser d'importantes économies d'énergie. A l'arrière du bâtiment, un espace vert récréatif sera créé pour le bien-être des enfants et de la population environnante. Nous prévoyons également de restructurer l'espace situé devant la Salle André Dekyndt pour l'aménager en espace de détente pour les résidents du béguinage de l'Abbé Lavechin.

Sur le volet environnemental, les travaux en cours à l'espace Saint-Symphorien, près de la péniche municipale JASI II, s'achèveront très prochainement. Lors d'une prochaine édition du « Petit Deûlémontois », j'espère pouvoir vous annoncer l'inauguration de ce bel espace naturel de promenade et de loisirs, et ce, dès que les conditions sanitaires nous le permettront. Enfin, à l'issue de ces travaux, le tapis Rue de l'Hospice - entre le plateau surélevé devant l'école du Sacré-Cœur et le coussin berlinois face au complexe sportif - sera totalement refait à neuf.



Pour terminer, nous allons poursuivre le déploiement de la vidéo-protection sur notre Commune. Dans les prochains mois, 8 nouvelles caméras seront mises en place par une société spécialisée, aux entrées et sorties de la Commune, tandis que le matériel actuellement installé Place Louis Claro et autour de la Mairie sera remplacé par un équipement plus performant. D'autres caméras couvriront les secteurs Route de la Mine d'Or/Rue de l'Hospice, Rue du Maréchal Foch/Rue de Verdun et enfin Route de Comines, à proximité du Domaine de la Belle Vue.

Même si les chiffres de la délinquance et des cambriolages ont baissé, il est de notre devoir d'assurer la sécurité publique. Ce nouveau maillage de vidéo-protection sur notre commune permettra de renforcer la tranquillité des Deûlémontois et de prévenir toute atteinte à la sécurité des personnes et de biens. Ce dispositif facilitera le travail d'investigation des forces de l'ordre, qui sont, elles seules, habilitées à exploiter les images.

Vous constaterez que les projets en cours ne manquent pas, tandis que les autres à venir ne demandent qu'à être concrétisés. Je m'efforce de les réaliser à destination de toutes les tranches d'âge de la population. Soyez assurés, Chères Deûlémontoises, Chers Deûlémontois, de toute mon énergie et de mon dévouement à votre intention, dans l'intérêt de chacun(e) d'entre vous. Mon équipe municipale et moi-même sommes mobilisés pour « vous accompagner... » en restant solidaires avec les plus fragiles, avec nos aînés, mais également avec nos écoles, nos associations locales et enfin nos commerçants qui attendent de pouvoir reprendre pleinement leurs activités.

Nous devons garder confiance en l'avenir !

Je vous souhaite une bonne lecture de ce fascicule et reste à votre disposition et à votre écoute.

Très cordialement.

Christophe LIENART
Maire de Deûlémont

Centre de Loisirs

Après autorisation de la Jeunesse et Sports, un « Accueil dérogatoire », a pu être mis en place lors des nouvelles dates des vacances scolaires, du 12 au 23/04/21, ce qui a permis d'accueillir les enfants de professionnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (soit 14 inscriptions).



Au cours de ces 2 semaines, les enfants ont participé à des activités manuelles, des ateliers cuisine, des ateliers « jeux de société », petits jeux en extérieur...

Les repas du midi ont été pris sous forme de pique-niques fournis par les familles. Profitant notamment d'une météo clémente, le personnel encadrant a proposé des après-midis « promenades en trottinette et en vélo pour les plus grands ».

Si les conditions sanitaires le permettent, le prochain Centre de Loisirs aura lieu cet été, au mois de Juillet, **du lundi 12 au vendredi 30 juillet inclus.**

Amis sportifs



Le 8 mai 2019, la Commission Animation Festivités mettait en place la «**DEULEMONIAK**» avec l'idée de reconduire annuellement cette manifestation.

Le contexte sanitaire de l'année 2020 nous a empêchés de renouveler cette course et nous sommes malheureusement dans l'obligation d'annuler également l'édition 2021 pour les mêmes raisons.

Par contre nous vous proposons une «**DEULEMOONIGHT**»
(course nocturne)



le **samedi 4 décembre 2021**. retenez déjà la date sur vos agendas.

Pour la Commission Animation & Festivités : Sylvie DELRUE



Le nouveau Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), élu pour un mandat de deux ans, est hypermotivé, il suffit de les écouter lors des réunions, ça fuse de partout....Il faut même parfois les canaliser (comme la Lys) en grand gabarit pour capter toutes leurs idées. Ils sont partants pour toutes les activités concernant le mieux vivre à Deülémont, ils sont attentifs et n'ont pas peur de retrousser leurs manches et se salir les mains, les vêtements aussi, cf.: la plantation d'arbustes dans la matinée du 23 janvier.

Trois jeunes ont transmis leurs impressions

Maïssa : « J'ai beaucoup aimé planter des arbres, c'était agréable d'être au cœur de la nature, surtout pour une bonne cause. »

Gaspard : « J'ai passé une bonne matinée malgré le froid et la boue dans laquelle je suis tombé. Je ne me suis pas ennuyé même si c'était un peu long. J'ai bien aimé car il y avait Alexis qui est un de mes meilleurs amis. Donc nous avons planté ces arbustes pour les oiseaux, les insectes, le vent et aussi parce que c'est beau ... Nous avons mis les arbustes dans les trous que les adultes ont creusés et on les a



rebouchés. Avant de les mettre dans les trous il fallait les tremper dans une sorte de mixture de boue, de terre et de bouse de vache. Et peut être que plus tard j'irai voir les arbustes et arbres qui auront poussé».



Alexis : « Pour moi, c'était bien mais mes habits étaient moins contents. C'était cool et la soupe aux poireaux était bonne. Ce que j'ai préféré, c'est de porter la brouette ! bref, c'était trop bien ».

La matinée «nettoyons notre village» du 20 mars, fut l'occasion également de les faire participer à une action des plus responsables, la collecte fut énorme ! un constat affligeant...

Nous n'avons pas pu former un seul groupe de jeunes, COVID oblige, donc chacun est resté avec ses proches pour ramasser ces nombreux déchets.

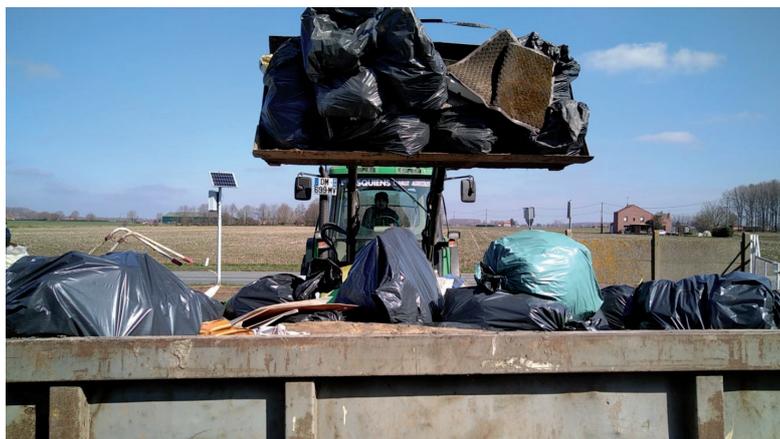
Pour la commission CMJ : Patrice Campion

Environnement



Merci à tous les Deûlémontois qui nous ont aidés à améliorer notre cadre de vie en ce début d'année 2021. En effet, nous avons planté une haie le **samedi 23 janvier 2021** sur 2 sites séparés par la RM 949 (Rue d'Ypres) représentant plus de 1700 arbustes et arbres s'étalant sur plus de 700 m.

Bravo également pour la mobilisation des habitants le **samedi 20 mars** dans le cadre de l'opération « Nettoyons notre village ». Une fois de plus, cette opération menée par les agriculteurs de Deûlémont et de Warneton, a motivé un grand nombre de personnes de notre Commune. Malheureusement, nous ramassons toujours autant de déchets ; tout le monde n'a pas encore pris conscience de l'impact de ces déchets dans notre nature.



D'autres projets vont voir le jour notamment au niveau du fleurissement du village, du reboisement et de la plantation de nouvelles haies.

Encore merci à tous les participants.

*Pour la commission ENVIRONNEMENT :
Franck Vandermersch*

Informations sur les coupes d'arbres face au grand large de la Lys

Les services de la Métropole Européenne de Lille (Espace Naturels - service Val de Lys / Basse Deûle) procèdent actuellement à une coupe d'arbres sur les berges de la Lys, en aval du pont route (RM 945)

Aussi, nos services administratifs ont été interpellés en Mairie par des riverains inquiets sur cette coupe d'arbres ; inquiétudes que nous partageons également, d'autant plus que nous tenons à masquer au maximum le champ visuel depuis Deûlémont vers les installations industrielles Clarebout.

Nous avons contacté immédiatement les services « Espaces Naturels » de la Métropole Européenne de Lille qui nous ont confirmé que cette opération d'abattage était prévue : le motif étant que l'espèce d'arbres choisie à l'époque (le peuplier) est une erreur du passé, car non adaptée aux rives d'un canal. En outre, la MEL ajoute que par leur taille, les peupliers pourraient emporter une partie des berges dans leur chute et poser des contraintes physiques à la stabilité de celles-ci.

La préservation de nos espaces verts est un sujet « sensible » pour notre Commune, qui est déjà fort impactée par les installations industrielles de l'entreprise Clarebout. Notre volonté est de préserver au maximum les plantations de nos berges qui constituent un écran végétal précieux face au site Clarebout.

Or, à notre grande stupéfaction, nous avons appris que ces travaux d'abattage d'arbres ont été commandités par les Voies Navigables de France dans le cadre des travaux de dragage du grand large de la Lys, ceci afin de permettre aux convois fluviaux - dont ceux de l'entreprise Clarebout - d'effectuer leur demi-tour pour le chargement et/ou le déchargement de leurs marchandises au port autonome, nouvellement installé face à notre Commune. Il s'agit de convois fluviaux de 110 mètres.

Nous avons contacté de suite les Voies Navigables de France, afin de leur faire part de notre exaspération quant à cette opération de défrichage de la végétation que nous tenions à préserver à la fois pour masquer au maximum le visuel sur les congélateurs, mais également pour sauvegarder les zones humides présentes sur le secteur de Deûlémont ; ces zones humides que nous tentons de préserver avec la Métropole Européenne de Lille, dans le cadre des travaux d'aménagement du Parc de la Lys, à l'espace Saint-Symphorien.

Aussi, nous n'avons pas manqué de rappeler à VNF que le village de Deûlémont est traversé par la « trame verte et bleue » autour de la Lys et de la Deûle dans le cadre du projet européen Interrég IV Corrid'or, qui a permis l'émergence du parc de la Lys, avec une première phase de travaux à l'espace Saint-Symphorien.

Pour rappel, la trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. La valorisation de la voie d'eau est l'un des axes forts arrêtés dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Or, malgré nos divers courriers transmis aux Voies Navigables de France, celles-ci n'ont pas apporté de réponses à nos questionnements.

Nous constatons que le canal desservira le site industriel Clarebout !



Nous espérons néanmoins que le repeuplement naturel dans ce secteur se fera très rapidement et permettra malgré tout de favoriser la diversité biologique de notre environnement.

Sachez que nous veillerons à la valorisation de notre patrimoine naturel paysager qui demeure être une valeur essentielle pour notre Commune et pour les Deûlémontois.

Chers aînés Deûlémontois,

Voilà déjà un an, les contraintes sanitaires nationales nous obligeaient à désorganiser nos vies respectives, et cela, chacun individuellement ou collectivement, le subit de plein fouet. Vous préserver du virus, est encore une réalité aujourd'hui, il faut poursuivre nos efforts pour obtenir un risque, quasiment, zéro. La seule solution que l'on nous propose pour enrayer le processus est le vaccin, même si les informations sont parfois divergentes et donc génératrices de stress, d'angoisse, il faut se faire vacciner et poursuivre concomitamment les gestes barrières : masque, lavage des mains, distanciation... Il est impossible de vacciner 60 millions de personnes en même temps, il faut donc continuer à se protéger. Consciente de toutes ces difficultés, la municipalité s'est engagée sur divers points en ciblant les personnes vulnérables, en prenant contact pour les informer et proposer de l'aide. Aujourd'hui aucun aîné n'est laissé de côté.

Beaucoup de rencontres, d'activités sont annulées, puisque nous ne pouvons nous réunir. Mais dès que possible, nous ne manquerons pas de ré-ouvrir les salles et lieux de vie pour que vous puissiez reprendre une vie sociale normale par vos nombreux échanges.

Lors de la reprise, nous vous inviterons à partager un moment convivial en laissant derrière nous cette période difficile pour tous et envisager ainsi un avenir bien meilleur.

En attendant, faites attention à vous ! Portez-vous bien et soyez certains de notre dévouement envers vous et vos proches.



Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021



Conformément aux articles L.192 et L.336 du code électoral, les élections départementales et régionales se tiendront en même temps. Cette concomitance des scrutins a été prévue par l'article 44 de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013, qui vise à favoriser la participation pour ces deux scrutins. En raison du contexte sanitaire, ces élections, qui devaient se tenir théoriquement au mois de mars 2021, ont été reportées aux **dimanches 20 et 27 juin prochains**. Aussi, afin d'accueillir les électeurs en toute sécurité, il est rappelé que le port du masque et l'utilisation de gel hydro-alcoolique dès l'entrée aux bureaux de vote, seront obligatoires. Les bureaux de vote seront aménagés de manière à éviter tout croisement. Enfin, n'oubliez pas d'emporter votre propre stylo (noir ou bleu).

D'autre part, veuillez noter qu'avant d'entrer dans l'isoloir, il vous sera demandé de présenter une pièce d'identité (avec photo) en cours de validité ; la carte électorale est, quant à elle, conseillée, mais pas obligatoire. Vous trouverez sur le site « service-public.fr » la liste des documents d'identité valables pour voter.

Enfin, concernant les votes par procuration, le Ministère de l'Intérieur a mis en place un nouveau dispositif de modernisation de la procédure d'établissement des procurations, grâce à la mise en œuvre d'une procédure numérique. Celle-ci, intitulée « Maprocuration » est partiellement dématérialisée, et complémentaire de la procédure papier d'établissement des procurations de vote, qui perdure au profit des électeurs qui ne peuvent ou ne souhaitent pas utiliser la voix numérique.

Comment faire en pratique :

1. Rendez-vous sur le site www.maprocuration.gouv.fr et authentifiez-vous via FranceConnect (depuis votre smartphone ou ordinateur)
2. Saisissez votre demande de procuration
3. Rendez-vous dans une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police pour faire valider votre identité et votre procuration
4. Une fois que vous avez reçu la confirmation par courriel que votre procuration est validée par les forces de l'ordre et la Mairie, informez votre mandataire qu'il pourra se rendre au bureau de vote pour voter à votre place

Les inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (à condition qu'ils aient fait les démarches de recensement citoyen à partir de 16 ans) et pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, pour pouvoir voter, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales.

Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), il faut demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de la mairie du domicile.

Pour ce faire, veuillez vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture EDF, eau ...)

D'autre part, les nouveaux deûlémontois ont également la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales. Il est possible de s'inscrire toute l'année. Néanmoins, pour pouvoir voter lors des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021, il faut accomplir cette démarche au plus tard le 14 mai 2021. Toutefois, si vous vous trouvez dans une situation particulière après cette date (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré), le délai d'inscription est repoussé au 3 juin 2021.

Ensuite, les personnes précitées (jeunes majeurs et nouveaux deûlémontois) recevront leur carte électorale par courrier au domicile au plus tard 3 jours avant le scrutin.